



EAU DE PARIS  
TSA 31377  
75621 PARIS CEDEX 13

Votre référence contrat

1049566

SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES  
28 RUE DU CHAROLAIS  
75012 PARIS

Informations sur votre compte, duplicata de facture  
dépôt d'une demande, paiement en ligne sur le site :  
<https://agence.eaudeparis.fr>

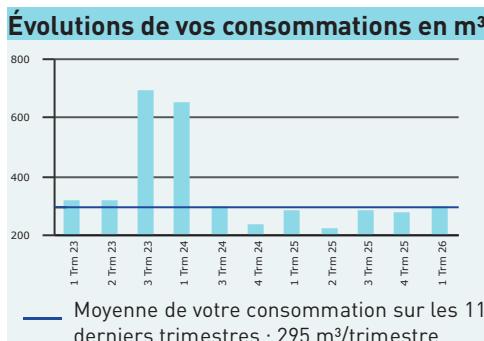
#### Pour nous contacter

Du lundi au vendredi de 8h30 à 18h,  
24h/24, 7j/7 pour les urgences

tél. : 0974 506 507

Appel non surtaxé

N° du client titulaire : 1069719



#### MESSAGES

Le débit minimal observé le jour du télérélevé est de : 0 litre/heure. Consultez le détail journalier de votre consommation sur [www.eaudeparis.fr](http://www.eaudeparis.fr).

Votre prochaine facture est prévue le 03/04/2026.

#### FACTURE TRIMESTRIELLE

N° 2026106376907 DU 16 JANVIER 2026

Votre abonnement	60,93 € TTC
Votre consommation	297 m <sup>3</sup>
<b>Total</b>	<b>1 279,91 € TTC</b>
Solde antérieur	0,00 € TTC
<b>Montant net à payer</b>	<b>1 279,91 € TTC</b>

Merci de régler cette facture à réception, au plus tard le 05/02/2026.

#### Comment régler votre facture d'eau ?

Par prélèvement automatique : connectez-vous à votre espace abonné sur <https://agence.eaudeparis.fr>.  
Par virement bancaire : précisez votre numéro de facture et votre numéro de contrat.

Par carte bancaire : connectez-vous à votre espace abonné sur <https://agence.eaudeparis.fr>.

Par TIP : retournez l'original daté et signé dans l'enveloppe jointe.

Par chèque : établissez votre chèque à l'ordre du trésor public ; joignez-y le TIP non signé.

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions de l'article R.2342-4 du code général des collectivités territoriales.

MY SYNDIC MENILMONTANT  
32 RUE VITRUVE  
75020 PARIS

Pensez à consulter le Règlement du Service Public de l'Eau en flashant ce QR code



Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU

SIGNATURE

Joindre un relevé d'identité bancaire

#### TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : TIPSEPA075000001000000010637690726  
ICS : FR46ZZZ559454  
Référence : 4001260000001063769071105 Montant : 1 279,91 €  
Créancier : EAU DE PARIS

CENTRE D'ENCAISSEMENT  
DU TRESOR PUBLIC  
TSA 73980  
92894 NANTERRE CEDEX 9

001110500261 SYNDICAT DES COPRO

941144000186 39160000001063769070750004921706

127991

## Votre facture en détail

COMPTEUR N°	ANCIEN INDEX	NOUVEL INDEX	CONSOMMATION
E19UE501307	Télérelevé le 02/10/2025 8638	Télérelevé le 08/01/2026 8935	297 m <sup>3</sup>
			297 m <sup>3</sup>

		Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TVA	Montant € TTC
<b>PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE L'EAU</b>							
<b>ABONNEMENT</b>							
Abonnement pour compteur - Ø40	du 01/01/26 au 31/03/26	1	57,7500	57,75	5,50 %	3,18	60,93
<b>CONSOMMATION</b>							
Fourniture d'eau potable	du 02/10/25 au 08/01/26	297 m <sup>3</sup>	1,1319	336,17	5,50 %	18,49	354,66
Part de la ville	du 02/10/25 au 08/01/26	297 m <sup>3</sup>	0,0150	4,46	5,50 %	0,25	4,71
Soutien d'étiage (EPTB Seine Grands Lacs)	du 02/10/25 au 08/01/26	297 m <sup>3</sup>	0,0070	2,08	5,50 %	0,11	2,19
<b>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES</b>							
<b>SECTION DE L'ASSAINISSEMENT DE PARIS</b>							
Collecte des eaux usées	du 02/10/25 au 31/12/25	273 m <sup>3</sup>	0,5590	152,61	10,00 %	15,26	167,87
Collecte des eaux usées	du 01/01/26 au 08/01/26	24 m <sup>3</sup>	0,6090	14,62	10,00 %	1,46	16,08
<b>SIAAP*</b>							
Transport et épuration des eaux usées	du 02/10/25 au 31/12/25	273 m <sup>3</sup>	1,4850	405,41	10,00 %	40,54	445,95
Transport et épuration des eaux usées	du 01/01/26 au 08/01/26	24 m <sup>3</sup>	1,5440	37,06	10,00 %	3,71	40,77
<b>ORGANISMES PUBLICS</b>							
<b>AGENCE DE L'EAU</b>							
Prélèvement sur la ressource en eau	du 02/10/25 au 31/12/25	273 m <sup>3</sup>	0,0720	19,66	5,50 %	1,08	20,74
Prélèvement sur la ressource en eau	du 01/01/26 au 08/01/26	24 m <sup>3</sup>	0,0880	2,11	5,50 %	0,12	2,23
Redevance sur la Consommation d'eau potable (ADE)	du 02/10/25 au 08/01/26	297 m <sup>3</sup>	0,3400	100,98	5,50 %	5,55	106,53
Contre-Valeur Redev. Perf. Réseaux EP	du 02/10/25 au 08/01/26	297 m <sup>3</sup>	0,0385	11,43	5,50 %	0,63	12,06
Contre-Valeur Redev. Perf. Syst. Assain. Coll	du 02/10/25 au 08/01/26	297 m <sup>3</sup>	0,1230	36,53	10,00 %	3,65	40,18
<b>VOIES NAVIGABLES FRANCE**</b>							
Voies Navigables de France	du 02/10/25 au 08/01/26	297 m <sup>3</sup>	0,0160	4,75	5,50 %	0,26	5,01
<b>Total</b>				<b>1 185,62</b>		<b>94,29</b>	<b>1 279,91</b>
Solde antérieur						0,00	
<b>Montant net à payer - TVA acquittée sur les débits</b>							<b>1 279,91</b>

Prix au litre TTC (hors abonnement) : 0,0041 €

\* SIAAP : SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL POUR L'ASSAINISSEMENT DE L'AGGLOMERATION PARISIENNE

\*\* Délibération d'Eau de Paris décidant de répercuter la redevance VNF sur le prix de l'eau facturé à l'usager : 2025-006 du 27 mars 2025

La ville de Paris est l'autorité organisatrice du service de l'eau à Paris. Elle définit la politique de l'eau, en fixe les grands objectifs et contrôle l'activité de sa régie municipale, Eau de Paris.

Eau de Paris assure la production (prélèvement, transport, traitement, stockage) et la distribution de l'eau potable au robinet des consommateurs de la capitale. Un système de télérelevé des consommations lui permet de facturer les abonnés au service de l'eau en temps réel. Eau de Paris distribue également de l'eau non potable.

La ville de Paris collecte les eaux usées au pied des immeubles. Le Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP) est chargé du transport et de l'épuration des eaux usées avant leur restitution dans le milieu naturel. Les services de l'État (l'agence de l'Eau Seine-Normandie et Voies navigables de France) financent les actions de protection de la ressource en eau et du milieu naturel, de lutte contre les pollutions et de modernisation des réseaux.



À qui s'adresser en cas de réclamation ?

EAU DE PARIS - TSA 31377

75621 PARIS CEDEX 13

Et si un différend subsiste :

MÉDIATION DE L'EAU - BP 40463 - 75366 PARIS CEDEX 08

ou en ligne sur <http://www.mediation-eau.fr>

Dans un délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto de la présente facture, en saisissant directement le tribunal de proximité si le montant de la créance est inférieur ou égal à 10 000 euros et le tribunal judiciaire au-delà de ce seuil.